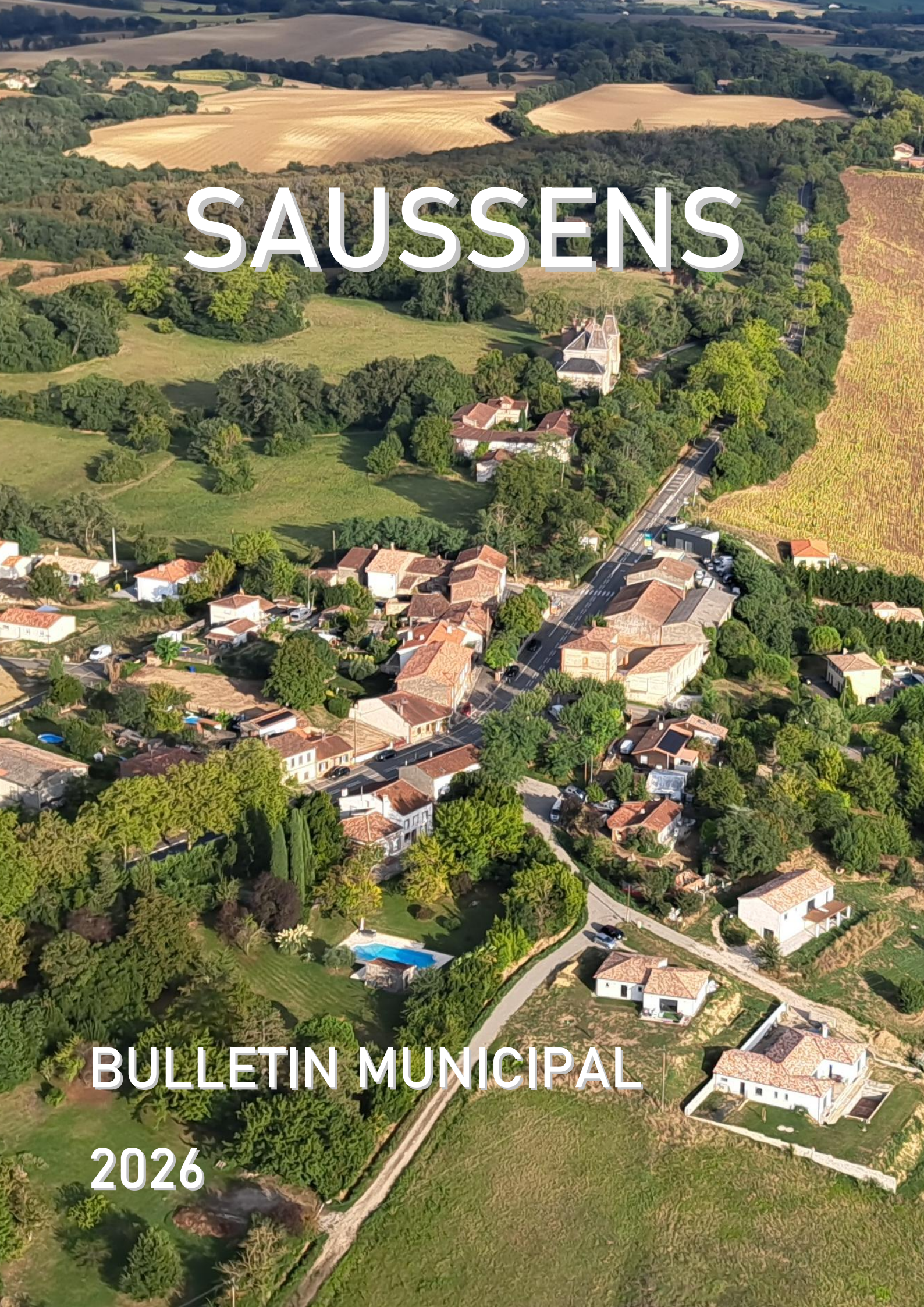


An aerial photograph of the village of Saussens, France. The village is nestled in a valley, surrounded by lush green trees and fields. A prominent church with a tall spire stands out among the houses. A road runs through the center of the village, and a swimming pool is visible in the lower left. The overall scene is peaceful and rural.

SAUSSENS

BULLETIN MUNICIPAL
2026

Les vœux du Maire

Chers Concitoyens, Chers amis,

En ce début d'année 2026, c'est avec une émotion toute particulière que je vous adresse, ainsi qu'à vos proches, mes vœux les plus sincères de bonheur, de joie, de santé et de réussite dans tous vos projets.

Ces vœux ont pour moi une saveur toute particulière, car comme je vous l'ai déjà annoncé après un mandat d'élu et trois mandats en tant que maire, j'ai fait le choix de ne pas me représenter. Cette décision me donne aujourd'hui l'occasion de mesurer pleinement la richesse des années passées à vos côtés, au service de notre commune.

Je quitte mes fonctions avec le sentiment du devoir accompli et la sérénité de laisser une commune en bonne santé financière, sans aucun emprunt et dotée d'une réserve foncière qui offrira de belles perspectives d'avenir. Je n'ai bien sûr pas la prétention d'avoir tout fait : il reste encore beaucoup à entreprendre pour notre commune.

Le détail des réalisations menées au cours de ces années est présenté dans les pages suivantes de ce bulletin.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance la plus sincère à l'ensemble des équipes municipales. Avec mes adjoints et les conseillers municipaux, nous avons travaillé dans un climat de confiance, d'écoute et de respect, toujours animés par une volonté commune : améliorer le bien-être de chacune et chacun d'entre vous. Cette entente, ce bon climat de travail et cet esprit d'équipe ont été essentiels pour faire avancer notre commune.

Merci à notre secrétaire pour son précieux travail et son dévouement au service de la commune.

Je souhaite également remercier très chaleureusement les associations, dont l'engagement et le dynamisme sont au cœur de la vie locale, les agriculteurs, acteurs essentiels de notre territoire et garants de son identité, ainsi que les artisans et commerçants, dont la proximité et l'activité quotidienne contribuent à la vitalité et à l'attractivité de notre commune.

Être votre maire a été un honneur, une responsabilité exigeante, mais surtout une aventure humaine forte, faite de confiance, et d'engagement au service de l'intérêt général.

Même si je quitte mes fonctions, mon attachement à notre commune restera intact. Je continuerai à la regarder grandir avec bienveillance et fierté, convaincue que de nouvelles énergies sauront la porter toujours plus loin.

Du fond du cœur, merci à chacune et chacun d'entre vous.

Que 2026 vous comble et apporte à notre commune encore de beaux jours à vivre ensemble.

Maryse MOUYSET

Le bilan de 18 années d'engagement

Pour des raisons de lisibilité, les montants financiers n'ont pas été détaillés pour chaque réalisation ; seuls les quatre investissements les plus importants ont été mentionnés.

2008 – Aménagement du carrefour face à l'église (trottoirs et îlot central), construction du mur d'enceinte du nouveau cimetière, achat de motifs lumineux.

2009 – Création de deux emplacements pour containers à déchets (place du village et route de Bourg-Saint-Bernard), réfection de la toiture de l'église, reconstruction du Monument aux Morts détruit lors de la tempête Klaus, remplacement de l'automate des cloches de l'église.

2010 – Restauration et peinture de la croix et du Christ, remplacement des menuiseries de la salle des fêtes, achat de tables et de chaises.

2011 – Acquisition de la propriété du Cyprès (3 hectares), pour un montant de 155 000 €, financée par un emprunt, création de l'éclairage public route de Francarville et Côte Notre-Dame.

2012 – Déviation du chemin communal en Ramondé qui empiétait sur du domaine privé.

2013 – Rénovation de la façade de la salle des fêtes, mise en conformité électrique du système campanaire.

2014 – Installation d'une borne incendie au Cyprès, mise en place d'un système d'évacuation des eaux pluviales secteur La Paule, études pour l'assainissement collectif réalisées gracieusement par le SMEA suite au transfert de compétence.

2015 – Installation de deux radars pédagogiques sur la RD 826, abattage des cyprès du cimetière.

2016 – Réfection du sol de la salle du conseil et du secrétariat, rénovation de plusieurs points lumineux.

2017 – Dénomination des rues et mise en place de la numérotation, réfection de la place du village, reprise des études du PLU.

2018 – Installation de coussins lyonnais sur la RD 826, mise en place d'un défibrillateur sous le préau de la mairie.

2019 – Travaux de déviation et busage des eaux pluviales du village qui se déversaient sur une propriété privée (RD 826/RD 66), mise aux normes de l'assainissement de la salle des fêtes et du logement communal, participation à la rénovation des fresques et statues de l'église, mise aux normes des toilettes publiques avec création d'un WC accessible aux personnes à mobilité réduite, travaux de collecte des eaux de ruissellement (Côte Notre-Dame), création d'un passage piéton menant à l'église.

2020 – PLU rendu exécutoire le 2 avril. Pour information, son coût total aura été de 32.000 €. Création de l'enceinte d'assainissement de la mairie et de la salle des fêtes, aménagement de l'espace containers sur la RD 66, apports de terre sur le site du Cyprès pour niveler le terrain.

2021 – Rénovation des chapelles de l’église, création de trois vitraux et travaux de peinture des boiseries à l’initiative de l’Association Notre-Dame (participation communale 20 %), remplacement de l’éclairage de l’église et des chapelles, installation d’un nouveau disjoncteur et d’une prise de terre à la sacristie, création d’un caveau communal, achat de quatre motifs lumineux, démoussage de la toiture de l’église, coffret et prise de courant pour le City Park.

2022 – Renforcement du réseau d’eau potable route de Francarville pour le lotissement « Cœur du Village » et le chemin de la Rispe, acquisition de deux nouveaux radars pédagogiques.

2023 – Création d’un City Parc sur le site du Cypres, pour un montant de 161 000 € HT, subventionné à hauteur de 80 %, reprise des concessions en état d’abandon du cimetière, rénovation du chauffage des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, logement communal), installation d’horloges permettant l’extinction nocturne de l’éclairage public et rénovation de 13 points lumineux, démoussage de la toiture de la salle des fêtes.

2024 – Mise aux normes électriques de la mairie et de la salle des fêtes, remplacement du faux plafond de la salle des fêtes, aménagement du chemin de la Sablière, achat d’un piano de cuisine et d’un lave-vaisselle pour la salle des fêtes.

2025 – Achat d’une chambre froide, d’une machine à glaçons, d’une hotte aspirante et de tables alu pour la salle des fêtes, remplacement de l’éclairage de la salle des fêtes, création du piétonnier menant au City Park pour 33.539,51 € HT.

Par ailleurs, des travaux de voirie ont été réalisés chaque année afin de maintenir l’ensemble des routes communales dans un état satisfaisant.

De plus de nombreux travaux ont été réalisés directement par les élus comme par exemple le guichet d’accueil du secrétariat ou la clôture de l’espace assainissement de la mairie...

Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à une gestion rigoureuse et constante du budget communal. Avec mes adjoints, nous avons fait le choix, tout au long de ces mandats, de ne pas percevoir la totalité des indemnités auxquelles nous pouvions légalement prétendre, dans un souci de bonne gestion des finances communales.

Je tiens à remercier très sincèrement l’ensemble des élus qui se sont succédés à mes côtés pour leur engagement, leur travail, leur sens des responsabilités et la qualité du dialogue qui a toujours prévalu, ainsi que notre secrétaire de mairie pour son travail et son accompagnement tout au long de ces mandats. C’est grâce à l’appui, à la collaboration et à la bonne entente au sein des différentes équipes municipales que ces projets ont pu être menés à bien, au service de notre commune et de ses habitants.

Élections municipales 2026 : un nouveau mode de scrutin pour Saussens

Rappel des dates et du contexte

Les prochaines élections municipales se dérouleront **les dimanche 15 et 22 mars 2026** (second tour si nécessaire). Les électeurs de Saussens éliront leurs conseillers municipaux selon un mode de scrutin qui évolue pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Ce qui change pour notre commune

À compter du scrutin de mars 2026, la commune de Saussens est soumise au scrutin de liste proportionnel paritaire, comme les communes de 1 000 habitants et plus. Concrètement, les conseillers municipaux ne sont plus élus individuellement, mais au moyen de listes complètes de candidats, composées alternativement d'une femme et d'un homme (ou l'inverse).

Fin du panachage : listes « bloquées »

La principale nouveauté pour les électeurs est la disparition du panachage. Il n'est plus possible de rayer ou d'ajouter des noms sur un bulletin, ni de modifier l'ordre des candidats : les listes sont dites « bloquées ».

En pratique, chaque électeur devra glisser dans l'urne un bulletin correspondant à une liste telle qu'elle est présentée, sans y porter aucune modification. Les sièges au conseil municipal seront ensuite répartis entre les listes selon les règles du scrutin de liste proportionnel, avec une prime majoritaire à la liste arrivée en tête.

Bulletins annotés : attention aux votes nuls

Il est rappelé que tout bulletin annoté, modifié ou personnalisé sera désormais considéré comme nul. Sera notamment nul tout bulletin sur lequel un électeur aura :

- Rayé le nom d'un ou plusieurs candidats.
- Ajouté le nom d'un ou plusieurs candidats.
- Modifié l'ordre de présentation des candidats.
- Inscrit une mention manuscrite (remarque, dessin, signe distinctif, etc.).

Pour que le vote soit valable, il conviendra donc de ne rien écrire ni rayer sur le bulletin et de le déposer dans l'urne tel qu'il est.

Parité et composition des listes

Les listes de candidats doivent respecter une stricte parité : autant de femmes que d'hommes (la tête de liste étant exclue de ce décompte), en alternance sur l'ensemble de la liste. Cette règle, étendue aux communes de moins de 1 000 habitants pour les élections de 2026, vise à garantir une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil municipal.

Informations pratiques pour les électeurs

Pour pouvoir voter, les électeurs doivent être inscrits sur les listes électorales de la commune dans les délais prévus par la réglementation nationale, soit au plus tard le 4 février 2026 (inscription en ligne) et 6 février 2026 (en mairie). Il reste possible, sous conditions, de voter par procuration en désignant un mandataire qui votera en votre nom.

La mairie se tient à la disposition des administrés pour tout renseignement complémentaire sur l'organisation des scrutins des 15 et 22 mars 2026 et sur les modalités pratiques du nouveau mode de scrutin.

Evénements 2025

Voici les temps forts qui ont rythmé la vie collective de notre commune en 2025. Ces événements sont des temps d'échange et de partage entre les habitants.



Fête de Bourg Saint Bernard

Des habitants de Saussens ont participé à la fête du Pré de la Fadaise à Bourg St Bernard en réalisant un char pour la parade sur le thème « de poils et de plumes ».

La municipalité les remercie pour avoir représenté la commune à cette occasion.

Fête Locale :

Grâce à la mobilisation de toutes les forces vives du village, en particulier le comité des fêtes, l'édition 2024 de la fête locale a été une réussite. Nous les remercions pour leur dynamisme.



Le dimanche, après la cérémonie religieuse, le conseil municipal a déposé une gerbe au Monument aux Morts en mémoire des soldats de Saussens tombés sous les drapeaux.

L'après-midi s'est poursuivie avec le concours de pétanque au City Park



Travaux et achats en 2025

Comme annoncé dans le précédent bulletin, le **piétonnier reliant la route de Francarville au City Park** a été réalisé pour un montant total HT de 33.539,51 € HT, subventionné à hauteur de 80 % par l'Etat et le Département.



- **Elargissement du chemin de la Rispe :**
Dans la mesure où le lotissement prévu chemin de la Rispe devrait débuter durant le premier trimestre 2026 et dans un souci d'économie, nous étudions la possibilité de réaliser ces travaux d'élargissement en parallèle.
- **Remplacement de l'éclairage de la salle des fêtes pour 3.452 € TTC**
- **Achat pour la cuisine de la salle des fêtes :**
 - chambre froide et hotte aspirante : 2.184 € TTC
 - machine à glaçons : 430 € TTC
 - table inox 268 € TTC
- **Remplacement de l'ordinateur du secrétariat et achat d'un ordinateur portable : 2.060 € TTC**
- La municipalité tient à remercier l'association Notre Dame pour son implication dans la sauvegarde du patrimoine religieux de la commune. Cette année, l'association a fait réaliser un escalier menant à la tribune de l'église.

Rénovation de la façade de l'église : Dans un souci d'embellissement du patrimoine, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la rénovation de la façade de l'église côté allée. L'entreprise CROUZIL a été mandatée pour établir un devis à hauteur de 23.084,65 € TTC, soit 19.237,21 € HT.

Des subventions ont donc été demandées auprès de l'Etat, via la DETR et auprès du Conseil Départemental. L'Etat et le CD31 ont accordé un total de 80 % de subvention. Les travaux ont débuté début 2026.

Voie verte reliant Saussens à Bourg St Bernard (RD66) :

Le projet consistait initialement en la création d'un trottoir partagé entre piétons et vélos, partant du rond-point de Bourg St Bernard jusqu'au carrefour entre la route de Bourg St Bernard et la RD 826 à Saussens, en face du cimetière qui devait être entièrement financé par le Département.

Il s'est avéré que le financement devait être supporté en partie par les communes. Ce qui laissait un reste à charge minima pour la commune de Saussens de 60.000 à 70.000 € ce qui a conduit le Conseil à se désengager de ce projet trop coûteux pour pouvoir être supporté par le budget communal. La commune de Bourg St Bernard a finalement fait le choix d'un aménagement plus allégé.

Le panneau d'agglomération de Saussens sera déplacé en limite communale pour limiter la vitesse à 50 km/h maximum. Des études pour l'aménagement de la partie concernant Saussens seront réalisées.

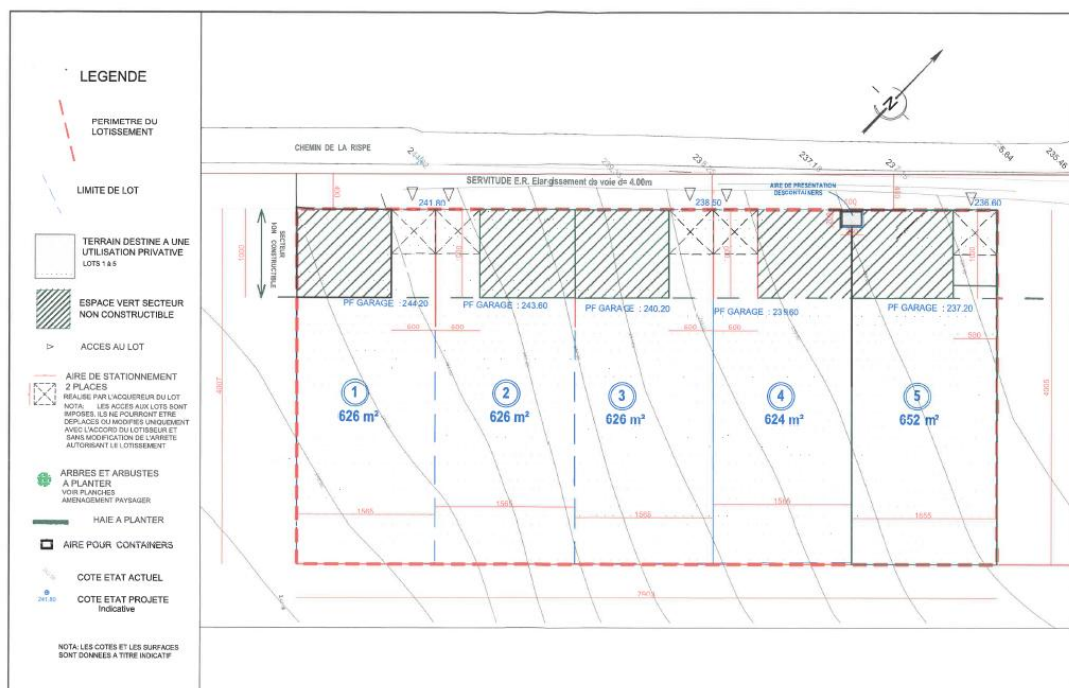
Côté urbanisme

Il est à noter qu'un permis de construire pour l'aménagement de l'annexe du château a été accordé, qui devrait permettre la création de 11 logements selon le plan ci-dessous :



Il est à noter que le futur propriétaire a émis le souhait d'offrir le terrain de l'emplacement réservé n°4, prévu au PLU, d'une superficie d'environ 670 m², pour l'euro symbolique.

Par ailleurs, le permis d'aménager pour l'OAP 2 a également été accordé ce qui permettra la construction de 5 logements chemin de la Rispe.



Ordures ménagères :

Recycler n'est pas une option, c'est notre mission !

Nous produisons une trop grande quantité de déchets. Le minimum est de bien les trier ensuite pour les jeter au bon endroit. Le recyclage permet de donner une nouvelle vie à nos déchets verre, plastiques, papiers...

TOUS les emballages et tous les papiers sont à déposer, **EN VRAC**, séparés les uns des autres, dans le bac jaune.

Mais tout ne doit pas finir dans le bac jaune !

Le verre va dans la colonne à verre, les vêtements dans les bornes relais.

Certains déchets sont à déposer **en déchèterie** :

Les piles, les batteries, l'huile de vidange, le bois traité, les appareils électriques même les plus petits (rasoirs, calculatrice...), les métaux, les gravats, ...

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Puylaurens : Mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h



Pour tous renseignements relatifs aux containers individuels, vous pouvez contacter le SIPOM de REVEL au 05.62.71.22.83.

Il existe sur la commune de nombreux points de collecte qui sont **exclusivement** réservés au dépôt d'ordures ménagères et de tri sélectif. **Il est strictement interdit d'y déposer des déchets encombrants de type pneus, meubles, etc., sous peine d'amende. Ces déchets doivent être déposés à la déchèterie.**

RAPPEL : LES EMBALLAGES CARTON DOIVENT ETRE PLIES DE FAÇON A PRENDRE LE MOINS D'ESPACE POSSIBLE ET PERMETTRE A TOUS LES HABITANTS DE DEPOSER LEURS DECHETS PAPIER RECYCLABLES

Il est important d'observer ces consignes afin de limiter l'augmentation du coût de la taxe sur les ordures ménagères.

Pour rappel :

JOURS DE COLLECTE : Mardi matin pour les ordures ménagères et vendredi matin pour le tri sélectif.

La valorisation des déchets alimentaires :

Pour faciliter le tri chez soi, le Sipom propose des composteurs pour valoriser tous les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, fruits et légumes abîmés...), à toutes les personnes ayant un jardin. Ils sont mis à disposition et installés à domicile sur rendez-vous.



Pensez à réserver le vôtre



- ✓ www.sipom.fr
- ✓ Par téléphone 05 62 71 22 83
- ✓ Facebook « SIPOM de Revel »

Le Troc du Sipom

Bienveillance
et convivialité
exigées !

Le 1er mercredi de
chaque mois de
13h à 17h



Ne jetez plus : donnez !

TROC TES TRUCS...
Salle de réunion du Sipom
entrée chemin Saint Pierre
31250 Revel



Le TROC : Tous les 1ers mercredis du mois de 13h à 17h, le SIPOM organise un troc dans la salle de réunion au 1 Chemin St Pierre à Revel. Un bon moyen de donner une seconde vie aux objets du quotidien. Un objet amené = 1 objet repris

Service d'enlèvement d'encombrants à domicile proposé par le SIPOM :

Les déchets volumineux (encombrants) des ménages ne sont pas collectés avec les ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte à part organisée selon des modes fixés par le SIPOM.

Les encombrants correspondent aux déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères et qui ne rentrent pas dans une voiture.

Ce service se présente sous deux modalités possibles :



du trésor public.

- L'une, gratuite, est réservée aux particuliers. Cette collecte est effectuée selon un planning de collecte qui dessert un ensemble d'usagers après un enregistrement de leur demande auprès des services du SIPOM. L'engagement du SIPOM est d'assurer ce type de collecte à minima chaque trimestre. **Le nombre maximum d'objets par personne s'élève à 5.**
- La seconde, payante, se déroulera sur rendez-vous et fera l'objet d'un paiement direct de la participation demandée auprès de l'agent, régisseur de recette qui assurera l'enlèvement des objets encombrants et remettra un reçu

Contactez le SIPOM – 05 62 71 22 83 : vous serez inscrit sur la liste d'attente puis rappelé pour fixer la date d'enlèvement. Les objets devront être déposés en limite de votre propriété ce jour-là.

Service de broyage de végétaux à domicile proposé par le SIPOM :

Le broyage permet d'obtenir du paillage de bonne qualité : les végétaux broyés peuvent être utilisés pour pailler haies et massifs ; une épaisseur de 12 à 15cm est nécessaire pour pouvoir limiter efficacement la pousse des herbes concurrentes et conserver l'humidité. Ils peuvent être également utilisés pour protéger la terre du jardin potager des aléas climatiques (gel, sécheresse, forte pluie, vent... etc)

Comment effectuer un bon paillage ?

- Désherbez votre terrain
- Choisissez le type de paillage
- Epandez le matériel choisi en couche épaisse

Le SIPOM propose **un service de broyage à domicile** avec une convention à signer entre le particulier et le SIPOM. A ce jour : les tarifs sont les suivants :

- Forfait de 50€ : le déplacement, l'installation et 1 heure de broyage avec l'opérateur du SIPOM
- Heure supplémentaire : 30 €. Toute heure commencée sera comptabilisée et facturée.

Communauté de Communes Terres du Lauragais

Communauté de Communes Terres du Lauragais :

- Site de Caraman – 7, av. du 8 Mai 1945 – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.42.80 - Ouvert les mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h
- Site de Villefranche de Lauragais : 73, avenue de la Fontasse – 31290 Villefranche de Lauragais Tél. : 05.31.50.45.50 accueil@terres-du-lauragais.fr

Service d'Assainissement Non Collectif :

Il convient pour toute intervention sur les ANC (demande de contrôle ou autre) de s'adresser à RESEAU31, soit sur le site de Toulouse (Tél. : 05.61.17.30.30), soit sur le site de Maureville (Tél. : 05.62.18.62.62).

Les informations les démarches concernant l'assainissement non collectif pourront être consultées sur le site www.reseau31.fr.

Des informations complémentaires peuvent être consultées sur le site : <http://www.terres-du-lauragais.fr>.

Permanences accès au droit :

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) a pour principale mission d'offrir *gratuitement* un accès au droit à l'ensemble des citoyens.

Pour toute question juridique (divorce, garde d'enfants, succession, licenciement, litige, etc.), des permanences sont organisées sur notre territoire par la communauté de communes Terres du Lauragais et le CDAD.

Elles sont ouvertes à tous, *sur rendez-vous*, selon le calendrier suivant :

- au pôle de proximité de Caraman de la Communauté de Communes Terres du Lauragais :
7 avenue du 8 mai 1945 - 31460 Caraman :
Les Jeudi 5 mars et 4 juin 2026
Inscriptions au : **05 62 18 42 80**

Pour un rendez-vous sur les pôles de Villefranche et Nailloux, consulter le site Internet de Terres du Lauragais.

Aucune condition n'est nécessaire pour avoir recours à ce service qui est accessible aux habitants de tous les territoires.

Services Petite Enfance :

Informations familles :

Mme Annick BARETS – Responsable du département Petite Enfance

annick.barets@terres-du-lauragais.fr

Sur rendez-vous uniquement : 05.31.50.45.44 - 06.40.34.13.07

Pour toute information relative aux inscriptions en crèche, tous les éléments peuvent être téléchargés sur le site : <http://www.terres-du-lauragais.fr/fr/petite-enfance/preinscription-petite-enfance.html>.

France Services :

France Services, c'est quoi ?



France Services permet à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles.

Vous pouvez effectuer vos démarches du quotidien en lien avec **9 opérateurs nationaux** : Pôle Emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques et la Poste.



Agence nationale
des titres sécurisés

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la Communauté de communes Terres du Lauragais : <http://www.terres-du-lauragais.fr>



Ecole et Centre de Loisirs

Ecoles :

Les enfants de la Commune de Saussens sont scolarisés dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les Communes de Bourg Saint Bernard, Saussens et Vallesvilles.

De la maternelle au CE2, les enfants sont scolarisés à Bourg St Bernard et du CM1 au CM2 à Vallesvilles. Actuellement, une vingtaine d'enfants de la commune fréquentent ces deux écoles.

Les collégiens, quant à eux, dépendent du collège de St Pierre de Lages.

Les enfants scolarisés à Vallesvilles bénéficient d'une activité « piscine » financée par les communes du RPI.

Centre de Loisirs et rythmes scolaires :

Le Centre Loisirs Education et Citoyenneté (LEC) propose de nombreuses activités périscolaires à Bourg St Bernard et Vallesvilles. Il est aussi proposé des activités variées pour les mercredis après-midi et les vacances scolaires. Une grande majorité des enfants y participe et ce service remporte un franc succès.

Afin de diminuer la charge financière des familles, il a toutefois été décidé de renoncer aux interventions des animateurs extérieurs.

Pour les collégiens, la Communauté de communes a mis en place des activités lors de la pause déjeuner animées par le LEC tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis, à l'intérieur du collège.

L'ALAC est un lieu éducatif ludique, encadré par deux animateurs formés et diplômés. Les jeunes ont accès à différents types d'activités (sport, jeux de société, arts...) mais aussi à un espace de détente, d'écoute et de paroles. Ils ont la possibilité de créer leur propre projet qui pourra se réaliser à l'extérieur du collège. (Mercredi après-midi, samedi ou vacances...). Par exemple : sorties, séjours, organisation de manifestations...

Pour participer à l'ALAC ?

- Remplir un dossier d'inscription (à retirer sur le site de Terres du Lauragais ou auprès des animateurs et à remettre aux animateurs ou au siège de Terres du Lauragais, 73 Avenue de la Fontasse) ;
- Payer une adhésion qui est valable à l'année. Celle-ci vous donne aussi accès aux Maisons des Jeunes du territoire (Nailloux et Calmont). Cette inscription ne contraint pas l'enfant à venir tous les jours, il peut venir uniquement lorsqu'il le souhaite suivant les différentes activités proposées.

Un peu d'histoire...

Quand Saussens était au cœur du Pays de Cocagne

Il fut un temps où nos collines se couvraient d'un manteau d'or bleu, où le nom même de notre Lauragais faisait rêver les marchands d'Europe. Ce temps, c'était celui du pastel, cette plante aux modestes fleurs jaunes qui offrit à notre région un siècle de splendeur jamais égalé.

Imaginez nos campagnes au XVI^e siècle. De la Saint-Jean à la Toussaint, des dizaines de mains cueillaient les feuilles de cette crucifère miraculeuse - *l'Isatis tinctoria* - qui cachait un secret : celui du plus beau bleu d'Europe. Car ces fleurs jaunes ne donnaient pas du jaune, mais ce bleu profond et lumineux qui habillait princes, bourgeois et églises de toute la chrétienté.

Saussens, au cœur du "Pays de Cocagne", vibrait au rythme de cette effervescence. À quelques lieues, Caraman était devenue la capitale de cette richesse, grouillante de moulins pasteliers. Lanta dressait ses châteaux neufs. Et partout s'élevaient ces églises de briques roses dont la dîme était payée en "or bleu".

Le processus tenait de l'alchimie. Les feuilles broyées étaient moulées en boules - les fameuses "coques" ou "cocagnes" qui donnèrent leur nom à notre pays. Après des mois de séchage puis une longue fermentation, cette pâte verdâtre se transformait en "agranat", la poudre gris-bleu tant convoitée par les teinturiers. Long, fastidieux, et... nauséabond ! Les ateliers se tenaient donc à l'écart des bourgs.

Les fortunes se bâtissaient. De simples propriétaires terriens devenaient nobles. Les "princes du pastel" - Assézat, Bernuy, Cheverry - édifiaient à Toulouse ces somptueux hôtels Renaissance. Mais tout commençait ici, dans nos terres. Comme le disait Olivier de Serres : "le pastel ne vient bien qu'en Lauragais".

Quarante mille tonnes quittaient chaque année le Lauragais vers Bordeaux puis l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne. Notre climat et nos sols fertiles permettaient jusqu'à six récoltes par an – un record ! L'agranat lauragais était le plus concentré en indigotine, ce précieux pigment bleu.

De ce siècle d'or (1462-1562), il nous reste un patrimoine exceptionnel. Ces pigeonniers dressés au milieu des champs fournissaient l'engrais nécessaire au pastel, plante exigeante. Les églises en briques "foraines" - dont la cuisson nécessitait parfois cinquante hectares de chênes pour un seul édifice ! - furent érigées grâce à la dîme prélevée sur l'or bleu.

Puis vint le déclin. Les pluies diluviennes de 1551-1558, les guerres de Religion, et surtout l'indigo d'Amérique au pouvoir colorant trente fois supérieur. Malgré Henri IV qui interdit l'indigo sous peine de mort, le pastel s'effaça de nos collines.

Aujourd'hui, quand nous admirons un pigeonnier centenaire ou poussons la porte de notre église, souvenons-nous : sous nos pas repose la mémoire de ce temps où Saussens vivait au rythme du Pays de Cocagne. Un temps où le bleu né de nos terres habillait l'Europe.

Le pastel a façonné notre identité, sculpté notre paysage, élevé nos monuments. Il nous a légué l'expression même de "Pays de Cocagne", synonyme d'abondance. Car oui, pendant un siècle, Saussens fut au cœur de cette cocagne où les boules bleues valaient de l'or.

Pour les curieux, une visite au Château-Musée du Pastel à Magrin (Tarn) s'impose : il conserve l'unique moulin pastelier intact du Pays de Cocagne. Et si vous croisez un vieux pigeonnier, prenez le temps de vous arrêter : c'est l'âme du pastel qui veille encore sur notre terre lauragaise.

Infos Municipales

Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de la Mairie est assuré par Mme Géraldine DELORD.

Les permanences du secrétariat sont :

- Mardi de 13h30 à 18h30
- Vendredi de 13h30 à 18h30

Tél : 05.61.83.83.47 - Mail : mairie.saussens@orange.fr

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter le secrétariat par e-mail pour vos demandes.

Vous avez également la possibilité de consulter le site de la mairie : mairie-saussens.fr

Le secrétariat de la Mairie peut vous assister dans vos démarches administratives.

Service des Impôts des Particuliers :

La commune de Saussens dépend du SIP de Balma :
76 rue Saint-Jean – BP 70001 – 31137 BALMA CEDEX
(du lundi au jeudi de 8h30 à 12h (sans RDV)
Et le lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 15h30 (avec RDV).

Demandes d'urbanisme

Deux solutions s'offrent à vous :

- **La première à privilégier : le dépôt en ligne via le site service-public.fr (accueil / logement / autorisations d'urbanisme) ou <https://ideau.atreal.fr/> (le lien est disponible sur le site de la mairie (<https://www.mairie-saussens.fr/fr/demarches/urbanisme-1-1.html>))**
- La seconde : le dossier papier à envoyer ou à déposer en mairie aux jours d'ouverture du secrétariat.

C'est le cabinet URBADOC qui est en charge de leur instruction.

Il est à rappeler que toute demande d'autorisation d'urbanisme reste soumise au contrôle des services de la Préfecture pour vérification de sa légalité.

Les documents du PLU sont consultables sur le site <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> et sur le site Internet de la commune <https://www.mairie-saussens.fr/>

Cartes d'identité et passeports :

Depuis le 6 mars 2017, toute demande de CNI doit être faite auprès de la mairie de Lanta, sur rendez-vous au 05.62.18.82.00, (ou de toute autre commune bénéficiant du dispositif de téléprocédure, quel que soit le lieu de domiciliation du demandeur).

Une pré-demande en ligne de la carte d'identité ou du passeport est possible sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr>

Certificats d'immatriculation de véhicules :

Il n'est plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture, y compris par l'intermédiaire des mairies. Toute demande doit être réalisée en ligne sur le site ants.gouv.fr (ou via le site service-public.fr)

Déploiement de la Fibre :

La commune a fait l'objet d'un déploiement de la fibre optique.

Pour vous assurer de votre éligibilité, il convient que vous contactiez votre opérateur internet.

Fermeture du réseau cuivre Orange :

La fermeture du réseau cuivre d'Orange devrait intervenir sur la commune de Saussens en janvier 2028. A cette date les utilisateurs devront avoir migré sur une autre technologie disponible (fibre, satellite, etc.)

Salle des fêtes :

Les tarifs de location de la salle des fêtes de Saussens sont les suivants :

- Pour les habitants de la commune une location par an et par foyer au tarif préférentiel de 75 €
- Les locations supplémentaires sont au tarif normal de 350 € avec un supplément de 50 € pour l'utilisation du lave vaisselle et du piano de cuisine
- Le chèque de caution est d'un montant de 350 €

Veuillez contacter la mairie qui vous fournira les renseignements nécessaires ainsi que les coordonnées des responsables de la salle.

A titre informatif, le calendrier des disponibilités de la salle est consultable sur le site Internet de la commune.

Rappel sur le rejet des effluents épurés au fossé :

Suite à quelques remarques relatives à la détérioration des tuyaux par le passage de l'épaveuse, il convient de rappeler les précautions à prendre pour les protéger selon les prescriptions techniques du service des assainissements non collectifs ci-dessous :

- ...*Construction d'un ouvrage de rejet en maçonnerie ou en béton, (conformément aux schémas disponibles en mairie). Cet ouvrage devra respecter le profil du talus des fossés existants et ne pas entraver le libre écoulement des eaux pluviales ;*
- *L'entretien du fossé (curage, débroussaillage) aux abords immédiats de l'ouvrage, sera assuré régulièrement par le bénéficiaire ;*
- *Le bénéficiaire sera tenu, à réquisition du gestionnaire de la voirie, de remplacer à ses frais les ouvrages implantés qui s'avèreraient endommagés et entraveraient le libre écoulement des eaux.*

Désherbage :

Le désherbage sur la commune est effectué par les services municipaux.

Il est à noter que, depuis l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, les produits de substitution sont moins efficaces.

Plusieurs passages sont donc nécessaires. Malgré cela, les résultats ne sont pas parfaits. Toutefois, accepter la présence de quelques herbes participe à la préservation de la nature.

Bruits de voisinage :

Sur la commune et le département de la Haute-Garonne en général, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (etc...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

(Arrêté du 23/07/1996 pris par la Préfecture de Haute-Garonne)

Infos pratiques

Les crèches à disposition :

« Les P'tits Cœurs » : Lourman
31460 MAUREVILLE – Tél : 05.62.16.05.23

« La Ferme des P'tits Bouts » Lieu-dit « Boulet » -
31570 LANTA – Tél : 05.61.46.05.18

« Le Bonheur dans le Pré » – Lieu-dit « Boulet » -
31570 LANTA – Tél : 05.62.18.52.05

« Le Jardin au Malices » - 14bis rue Jean Jaurès –
31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.91.10

« Le Manège Enchanté » - Place Fontanilles –
31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE –
Tél : 05.61.83.50.95

Le Relais d'Assistantes Maternelles :

RAM de Maureville : Lieu-dit « Lourman » –
31460 MAUREVILLE – Tél : 05.61.83.33.81
RAM de Ste Foy d'Aigrefeuille : Maison de la
Culture et des Loisirs – 5, av. Joseph Huc – 31570
STE FOY D'AIGREFEUILLE – Tél :
05.82.95.55.88

La MARPA d'Auriac sur Vendinelle :

Maison de retraite
MARPA – Route du Vaux – 31460 AURIAC S/
VENDINELLE
Tél : 05.61.20.34.77 - marpa.auriac@orange.fr

Association « MIEUX VIVRE CHEZ SOI » :

Le Village – 31460 VENDINE
Tél : 05.62.18.94.77

Horaires Bus :

LE FAGET > BALMA (M)

JOURS DE LA SEMAINE		LàV	LàV	LàV	Me	LàV
PÉRIODES SCOLAIRES		•	•	•	•	•
PETITES VACANCES		•	•	•	•	•
ÉTÉ		•	•	•	•	•
LE FAGET	Eglise	06:20	06:50	08:05	13:45	16:50
	Maynadel	06:22	06:52	08:07	13:47	16:52
LOUBENS-LAURAGAIS	En Pinel	06:24	06:54	08:09	13:49	16:54
VENDINE	Les 4 coins ☞	06:25	06:55	08:10	13:50	16:55
FRANCARVILLE	Le Moulin	06:26	06:56	08:11	13:51	16:56
SAUSSENS	Mairie	06:29	06:59	08:14	13:54	16:59
BOURG-SAINT-BERNARD	Eglise ☞	06:32	07:02	08:17	13:57	17:02
	Mairie ☞	06:35	07:06	08:20	14:00	17:05
	Lacassagne	06:38	07:08	08:23	14:03	17:08
VALLESVILLES	Montplaisir	06:41	07:11	08:26	14:06	17:11
DREMIL-LAFAGE	Beaupuy	06:42	07:12	08:27	14:07	17:12
GAURE	Mairie	06:46	07:16	08:31	14:11	17:16
	Village	06:48	07:18	08:33	14:13	17:18
LAVALETTE	Les Laques	06:54	07:24	08:39	14:19	17:24
PIN-BALMA	La Ginestière	06:59	07:29	08:42	14:22	17:27
BALMA	Gramont ⁽¹⁾ ☞	07:10	07:40	08:50	14:30	17:35

☞. Tous les véhicules de cette ligne sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Pour les horaires de passage des autocars, il est conseillé de se présenter quelques minutes avant l'heure indiquée.

⁽¹⁾ Correspondance avec le métro ligne A

Les Commerces et Entreprises de notre Village

AB/DC Décoration Carrelage petite maçonnerie
EQUILIBRIUM CAMP naturopathe
FRANCE AGRI SERVICES, matériel agricole
G DELORD, Rédactrice et secrétariat indépendant
L'ATELIER DE L'EVENEMENT
LCB, LAURENT CREATION BOIS
LES JARDINS DE L'AVENIR
OREALYS, Agence de Communication,
PETRY CONSULTING, formation pour adultes
ROSE LEMON, création d'accessoires
RV AUTO, Mécanique générale
VETERINAIRE M. LE FOURNIER FREDERIC
VPORTIER, Graphic Designer

Assistantes maternelles agréées :

Mme Cécile FONTES
Mme Florence ISART

Etat Civil 2025

Bienvenue à :

Amélia QUITTOT née le 20/06/2025
Sacha ROUCH, né le 11/11/2025

Nos plus sincères condoléances aux familles de :

Alain AVERSENQ qui nous a quitté le 18/02/2025
François HOCHET qui nous a quitté le 14/09/2025

Noël 2025

Rendez-vous annuel à destination des petits et des grands de la commune, la Fête de Noël de Saussens s'est tenue le samedi 20 décembre à la salle des fêtes.

L'animation et le passage du Père Noël ont fait la joie des enfants.



Dès 18h30 un spectacle à destination des enfants a été donné, suivie par l'arrivée tant attendue du père Noël dont la hotte remplie de cadeaux a fait le bonheur des petits Saussinois.

Les convives présents ont ensuite partagé le repas offert par la municipalité suivi d'une soirée dansante.

Vœux des Associations

Comité des Fêtes

Chers habitants de Saussens, chers amis,

En ce début d'année, je vous adresse, au nom du comité des fêtes, mes meilleurs vœux pour 2025. Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et de beaux moments de partage.

Notre village vit grâce à sa convivialité et à l'engagement de chacun. Je remercie chaleureusement les membres du comité des fêtes pour leur énergie et leur dévouement, ainsi que la mairie de Saussens pour son précieux soutien financier, indispensable à la réalisation de nos événements.

Aujourd'hui, le comité a besoin de vous ! Bénévoles, idées nouvelles ou simple coup de main ponctuel : toute aide est la bienvenue pour continuer à faire vivre et grandir nos fêtes. N'hésitez pas à nous contacter à comite-saussens@outlook.fr

Avec toute mon amitié,

Jérôme PICARD

Président du Comité des Fêtes de Saussens

Les Kangourous 31 - Ecole de danse depuis 2003

Le bureau des Kangourous 31 vous souhaite une très belle année 2026 !

Que celle-ci soit une célébration de la joie, du partage et de la convivialité.

L'année écoulée a été marquée par un changement de bureau et l'arrivée d'un nouveau professeur de danses latines.

Merci à toutes celles et ceux qui font vivre le club avec enthousiasme et engagement.

2026 s'annonce pleine de rencontres : stages et soirées dansantes viendront faire vibrer la communauté tout au long de l'année.

Rendez-vous en 2026 pour continuer à danser ensemble, à créer des souvenirs inoubliables et à faire briller notre passion commune !

Emilie RAYNAUD



Association Gym Fit

L'association Gym Fit Saussens adresse à tous ses adhérents et tous les habitants de Saussens ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026.

Cette saison 2025/2026 est forte de 70 adhérents qui assistent aux 5 cours proposés par le club le mardi, le jeudi et dorénavant le vendredi matin.

Le nombre important de membres est dû d'une part à la qualité, le sérieux et les compétences de nos deux professeurs diplômés Amélie Thibault et Manon Soubios Delmas et d'autre part à l'aménagement de la salle des fêtes fort confortable.

Un grand merci à la municipalité qui sait préserver et qui prend soin de ses associations.
Bien à vous

Le bureau de l'association Gym Fit' Saussens, Maryse, Céline, Pascal et Jean.

Association Notre Dame

L'association de sauvegarde et de restauration du site marial de Notre Dame de Saussens vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2026

La Présidente.
Lydie RIEUSSEC

***Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs
vœux pour cette nouvelle année 2026***

